

Mesdames et Messieurs Chers Collègues,

En vos titres et qualités,

Je suis ravie d'assister aujourd'hui parmi vous, amis de la francophonie, à la 32<sup>ème</sup> Assemblée régionale Europe de l'APF et je remercie notre hôte, Cher Pierre-André, de son accueil chaleureux, ainsi que ses collègues membres de la section et félicite le secrétariat du parlement Jurassien pour la parfaite organisation de cette réunion.

Les particularismes de Monaco sont singuliers, aussi, en 1<sup>ère</sup> lecture de l'ordre du jour, je n'étais pas convaincue de l'opportunité de mon intervention.

Néanmoins, il me paraît aujourd'hui important de vous parler d'une forme de démocratie participative à Monaco :

Les Monégasques (environ 9 300) sont minoritaires dans leur pays, ville état qui compte environs 37 000 habitants. Les Monégasques élisent tous les 5 ans leurs 24 représentants au Conseil National.

Ces Elus, nommés Conseillers Nationaux, ne perçoivent pas de salaire, mais seulement des frais de représentation. Ils sont contraints, en effectuant leur mandat, d'exercer parallèlement une profession. Ainsi en restant proches de la population, en tissant des liens étroits avec les résidents, en faisant partie du tissu social de Monaco, les Conseillers Nationaux font remonter les problèmes, les revendications, et les attentes des citoyens Monégasques et des résidents.

Le Conseil National est de fait, une vraie représentation du peuple.

Face à l'assemblée Elue, le Gouvernement princier, conduit par un Ministre d'Etat, entouré de 5 Conseillers-Ministres, est

nommé par le Prince Souverain. Ainsi, le Gouvernement n'est pas responsable devant le Conseil National.

De plus, les Conseillers Nationaux ne peuvent renverser le Gouvernement, qui n'est pas issu de la majorité parlementaire, ceci laissant à tous les Conseillers Nationaux une certaine liberté d'expression et d'action.

Pour être plus concrète, je prendrai 2 exemples récents :

- Le premier exemple est le problème du logement :

Il se pose avec acuité sur un territoire de 2km<sup>2</sup>, soit 200 ha.

Entre 2013 et 2017, le Gouvernement pensait qu'un programme modeste de construction de 50 à 70 appartements domaniaux /an suffisait à résorber les demandes d'appartements des Monégasques. Lors de la dernière campagne électorale, de nombreuses réunions et de fructueux échanges avec la population ont permis d'estimer à près de 800 le nombre d'appartements neufs que l'Etat devait construire sous cette mandature (2018-2023), pour répondre aux demandes restées en attente et pour satisfaire les nouvelles. Ce fut un point fort du programme électoral de la liste conduite par Monsieur Stéphane Valéri.

Dès les élections de février 2018, les échanges furent vifs avec le Gouvernement qui ne reconnaissait pas le bien fondé du nombre avancé par le nouveau Conseil National présidé par Stéphane Valéri.

Le Prince, au-dessus de la mêlée, trancha en faveur du Conseil National, en faisant établir en octobre 2019, *un plan national pour le logement des Monégasques* dont l'objectif est d'anticiper et de satisfaire les besoins en logements jusqu'à

l'horizon 2035. Ainsi, un premier volet qui s'étend de 2019 à 2023 comptabilisera une livraison de près de 712 appartements.

- Le second problème concerne la qualité de la vie

Chaque jour, plus de 40 000 personnes viennent travailler à Monaco, faisant de la Principauté le 1<sup>er</sup> bassin d'emplois pour le Département français limitrophe des Alpes-Maritimes, mais générant de sérieux problèmes de circulation et de pollution.

En outre, l'essor économique de la Principauté fait naître de plus en plus de chantiers en ville. Actuellement nous en recensons 30 : 1/3 de chantiers publics et 2/3 de chantiers privés, dont les autorisations ont été données par l'Etat, ce qui, sur un territoire si réduit posent, vous vous en doutez bien, des problèmes de circulations et de nuisances de tous ordres.

Ainsi, l'afflux des pendulaires en voiture, associé aux nombreux chantiers, font de la circulation et de l'altération momentanée de la qualité de vie, un problème majeur.

Sensible à la préoccupation des Monégasques et des résidents de la Principauté en matière de qualité de vie, le Conseil National a adressé à tous, ainsi qu'aux travailleurs pendulaires, un questionnaire sur leurs perceptions de la qualité de la vie, dont les résultats seront révélés, en décembre par l'institut de sondage BVA.

Le Conseil National, fort du poids des résultats de cette consultation, incitera le Gouvernement Princier à faire appliquer avec plus de rigueur des règles strictes afin de limiter au maximum ces nuisances et de maintenir une qualité de vie chère à tous.

Par ailleurs, une proposition de loi est en cours de rédaction par l'ensemble des Elus du Conseil National pour défendre le droit à la qualité de la vie.

C'est en restant très à l'écoute de la population, c'est par une forme de démocratie participative, en faisant remonter les aspirations et les attentes des résidents, c'est par des actions directes auprès du Gouvernement et par des propositions de loi que les Conseillers Nationaux participent au maintien de la paix sociale et à la préservation de la Monarchie Constitutionnelle de la Principauté de Monaco.